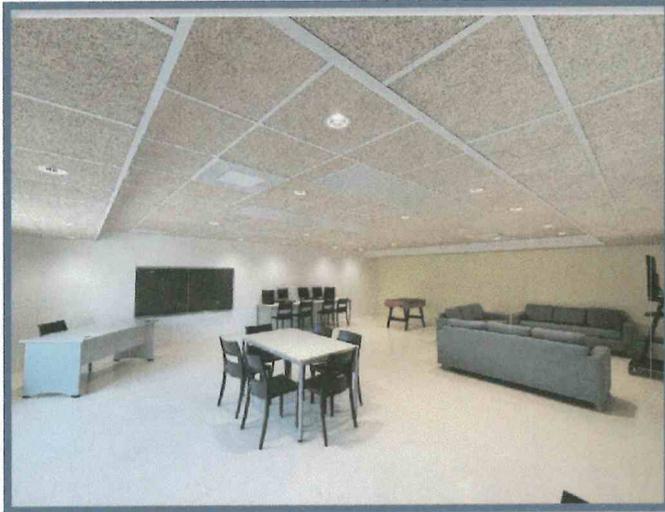




REGLEMENT INTERIEUR « CLUB ADOS »

LE MESNIL EN THELLE

ANNEE 2024/2025



L'espace jeune est situé sous le périscolaire et est géré par la/le responsable de cette même entité.

Il est destiné aux jeunes de 12 à 17 ans (collégiens et lycéens) de la commune du Mesnil-en-Thelle.

C'est un lieu de loisirs, de temps libre, d'écoute, d'échanges. Il a aussi pour but, pour les jeunes qui le fréquentent de se cultiver, s'informer et se former à l'exercice des responsabilités grâce aux activités et à la mise en place de projets dans l'animation de la vie locale, culturelle et sportive.

Fonctionnement :

L'objectif étant de tendre vers l'autonomie du jeune, l'accueil est libre (dans la limite des horaires d'ouverture et de fermeture) sans obligation d'heure d'arrivée ou de départ.

Cet espace jeunes, se veut un lieu d'échanges, de loisir et d'épanouissement. Il ne s'agit en aucun cas d'une garderie. Chacun doit y trouver sa place et se sentir impliqué dans les activités proposées et en proposer lui-même. Les collégiens et les lycéens ont la possibilité d'organiser des projets selon leur classe d'âge ou bien ensemble.

Les jeunes sont sous la responsabilité d'un adulte pour les assister, organiser des animations. Ils participent aux activités encadrées ou libres dans le respect des règles établies par l'équipe d'animation et par ce règlement intérieur. Des animations sont proposées et des projets sont élaborés suivant la demande.

Les jeunes sont impliqués dans la vie du local. Leurs propositions permettront de faire évoluer la structure dans le domaine de l'aménagement et des projets.

Le local et le matériel :

Il est situé sous le périscolaire. Près de toutes les infrastructures sportives et de la médiathèque. Du matériel informatique, des jeux de société etc. sont mis à la disposition des jeunes.

Le local et le matériel devront être rangés et rendus en bon état. Dans le cas de détérioration involontaire, les jeunes responsables devront réparer (dans la limite des possibilités) ce qui a été dégradé.

Dans le cas de détérioration volontaire, en plus de la réparation, une sanction pourra être appliquée. Elle pourra aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

Les parents sont pécuniairement responsables des dommages causés par leur enfant.

Périodes et horaires d'ouverture :

1 – Pendant la période scolaire

- Le mercredi de 14h00 à 18h00
(Et selon les demandes le samedi de 10h00 à 13h00)

2 – Pendant les vacances scolaires

- Une semaine pendant les vacances d'octobre, de février, de Pâques de 9h à 18h
- Le mois de juillet

Inscription : auprès de la responsable de l'accueil jeune.

Pour s'inscrire, il suffit :

- De remplir et signer la fiche de renseignements
- De fournir une copie du carnet de vaccination
- De fournir une photocopie de l'assurance extra-scolaire ou responsabilité civile
- De régler la cotisation annuelle
- De signer le présent règlement intérieur
- De s'engager à prendre connaissance du projet pédagogique.
- De remplir et signer le document de « droit à l'image »

Paiement :

Les paiements (abonnement, repas, participation aux sorties...) se font uniquement par chèque ou espèce auprès de la/le responsable.

- Abonnement annuel : 80€ à remettre le jour de l'inscription.
- Repas : 4.40€ par repas et par enfant. Vous recevrez votre facture à la fin de chaque période de vacances.
- Goûter : 1€ par goûter et par enfant. Vous recevrez votre facture à la fin de chaque période de vacances.
- Sorties exceptionnelles : Le montant sera défini en fonction de la sortie et sera à remettre au maximum la veille de la sortie.

S'il y a des impayés, nous n'accepterons plus vos enfants avant le règlement des dettes.

Pour toute activité extérieure faisant l'objet d'un projet et approuvée par l'équipe d'encadrement, il pourra vous être demandé une participation. Il en sera de même si des soirées à thème sont organisées.

Repas :

Durant les vacances scolaires, vous aurez la possibilité d'inscrire vos enfants à la cantine.

Les inscriptions devront se faire 48h avant le jour de présence soit par téléphone ou par mail auprès de la responsable ou de l'animatrice du club ados.

Si vous ne les inscrivez pas, ils ne pourront pas manger sur place et devront rentrer chez eux le midi et revenir à partir de 13h30 au club ado.

Comportement :

Pour rappel, cet espace jeune est un endroit où chacun vient passer un moment agréable. Le bon comportement de chacun est donc essentiel.

Les objets personnels sont sous la responsabilité des jeunes.

Les téléphones portables sont acceptés, néanmoins leur utilisation est proscrite lors des temps d'animation.

Il ne sera pas toléré :

- Toute agression verbale et/ou physique dirigée envers un jeune ou un adulte
- Toute dégradation de matériel
- Toute consommations illicites et alcool
- Toute intrusion d'objets dangereux

Sanctions :

- Simple remarque verbale
- Convocation des parents
- Exclusion temporaire
- Exclusion définitive

Conformité RGPD :

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui définit le traitement des données informatiques dans le cadre de l'inscription à l'espace jeune, nous vous informons des éléments suivants :

- Objet de la collecte des données :

Les données (contenu du dossier d'inscription) sont collectées pour utilisation strictement professionnelle et uniquement dans le cadre des

activités de la collectivité de Mesnil-en-Thelle, afin de permettre à l'accueil jeune un bon fonctionnement administratif.

Seule l'équipe de direction de la structure a accès à l'ensemble des données collectées pour le fonctionnement de la structure.

Les données collectées sont conservées toute la durée d'inscription de l'enfant et un an au-delà.

Contacts :

Adresse : Avenue des écoles, 60530 Mesnil-en-Thelle

Responsable Club ados	Animatrice
SINCERETTI Léa alsh.mesnil@gmail.com 06.79.01.37.91	Manon accueil.jeune@mairiedemesnilenthelle.fr 06.83.14.90.61

Mairie de Mesnil-en-Thelle
accueil@mairiedemesnilenthelle.fr 03.44.26.72.70

Merci de contacter en priorité la/le responsable ou l'animatrice du club ados.

A Mesnil-en-Thelle le 26 septembre 2024 -


Le Maire
MORIA



Accusé de réception en préfecture
060-216003947-20240926-20240904-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2024

COUPON D'INSCRIPTION

Je soussigné (nom et prénom du jeune)

Je soussigné (nom du responsable légal)

Attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur « CLUB ADOS » et en acceptons les termes.

Fait à.....

Le.....

Signature jeune

Signature responsable légal

COUPON D'INSCRIPTION

Je soussigné (nom et prénom du jeune)

Je soussigné (nom du responsable légal)

Attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur « CLUB ADOS » et en acceptons les termes.

Fait à.....

Le.....

Signature jeune

Signature responsable légal